

# Protocole Pelotes

Les espèces ciblées par ce protocole sont **les petits rongeurs et les petits insectivores** de Bourgogne afin d'avoir une meilleure vision régionale de l'état des populations, de leurs aires de répartition et permettre la comparaison entre les données anciennes et les données récentes pour apprécier leur évolution dans le temps. La technique d'inventaire est la détermination des restes osseux des proies contenues dans les **pelotes de réjection de rapaces** (principalement l'Effraie des clochers). Dans l'objectif d'avoir une couverture homogène de la répartition des micromammifères et de pouvoir soumettre la récolte de données à un traitement statistique, la détermination d'un minimum de **660 proies** d'Effraie des clochers par groupe de **4 carrés de 20x20 km** (4 mailles 10x10 km du réseau Lambert 93), soit **300 proies minimum sur 1 des 4 carrés** 10x10 km et **120 sur chacun des 3 autres carrés** 10x10 km, doit être réalisée. A savoir, qu'en moyenne, une pelote de rejection contient 3 proies.

**Attention !** Il est important de respecter les rapaces lors de la saison de reproduction. Afin de ne pas mettre en péril l'avenir de la nichée, merci de respecter ces quelques règles :

- Réalisez vos collectes espacées dans le temps s'il s'agit du même lieu
- Maintenez la quiétude du lieu de récolte en évitant de faire trop de bruit
- Evitez la période de nidification (couvaison et début d'élevage des jeunes d'avril à juillet)
- Laissez en paix les espèces les plus sensibles comme la Chouette chevêche ou le Hibou grand-duc

**Ce protocole se décline de la manière suivante :**

- ✓ Collecte des pelotes par lots (minimum de 50 pelotes si possible) : un lot est défini par **le lieu, le collecteur et la date de récolte** (étiqueter: commune, lieu-dit, date, nom du collecteur). Les pelotes doivent rester intactes (les sécher et les passer au congélateur). Vous pouvez les envoyer à la SHNA à l'adresse suivante : Maison du Parc 58230 Saint-Brissson
- ✓ Comptage des proies par pelote (1 crâne = une proie). Analyse des lots de pelotes : les clés de détermination et les pièges à éviter sont téléchargeables sur le site de Bourgogne Nature. Conservation des crânes de certaines espèces (*Crocidura suaveolens*, *Microtus gerbei*, *Neomys fodiens*, *Neomys anomalus*, *Arvicola scherman*, *Arvicola terrestris*, *Sorex araneus*).
- ✓ Saisie des données par pelote dans un **tableur Excel** spécifique (voir Annexes) ou sur **E-observation** via le site **faune.bourgogne-nature.fr**

Figure 6 : Répartition des mailles prioritaires pour la récolte de pelotes après 2010 (au 01/04/2018)



